



1 - 2

## « Commission Sanitaire Caprine du Grand-Ouest »

► **Animation:** la Commission sanitaire caprine du grand ouest est co-animée par la FRESYCA et la FRGDS. Elle se réunit à une fréquence de trois à quatre fois par an depuis l'année 2004.

► **Composition:** la Commission est composée d'un réseau d'acteurs comprenant les diverses composantes des intervenants en élevage, à savoir des représentants:

- des acteurs du développement agricole (Groupement de Défense Sanitaire, Syndicats Caprins, Interprofession régionale, Chambres d'Agriculture, Contrôles Laitiers),
- de la recherche (Anses - laboratoire de Niort),
- des vétérinaires (Groupement Technique Vétérinaire),
- de l'administration (DDCSPP79),
- des laboratoires de diagnostic (LASAT),
- d'entreprises laitières ayant des compétences vétérinaires.



**Ouverture et échanges à des membres d'autres régions ou d'autres structures nationales** Les échanges restent ouverts à toute nouvelle proposition qui serait discutée par les membres de la Commission Sanitaire du grand ouest. A titre d'exemple des relations peuvent être nouées avec l'INRA, et les représentants de l'UMT Santé des Petits Ruminants.

► **Zone géographique :** ce groupe de travail est actuellement ouvert aux départements de Poitou-Charentes - Vendée, du Maine et Loire et de la Dordogne.

► **Les enjeux:** I/ Socio-économie : I a. de la filière (risque de crise sanitaire) et I b. des exploitations agricoles puis II/ Santé animale et humaine

► **Objectifs et actions :**

Les objectifs visés par ce groupe pluridisciplinaire sont de partager des connaissances, de formuler collectivement des propositions et recommandations, voire d'animer des actions en matière de :

1. **Surveillance et enquêtes épidémiologiques ciblées :** dispositifs de surveillance OMACAP, enquêtes « germes », enquête paratuberculose
2. **Recherche appliquée (diagnostic/traitement):** dépistage mycoplasmes
3. **Lutte :** plan cellules, plan paratuberculose
4. **Réglementation :** proposition d'évolution des textes réglementaires tremblante et CAEV
5. **Transfert :** Guide sanitaire caprin, Formation Eleveur-Infirmier, articles...

La responsabilité de la mise en application ou non des recommandations formulées par la commission est du ressort du ou des gestionnaires qui en apprécient la faisabilité en fonction de leurs moyens humains et financiers

**Actions 2015 des membres du Réseau REXCAP**

## Projet général de la Commission sanitaire caprine Grand Ouest (en 4 axes)

